

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA



NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGET

PRIMITIF

2020

## CCAS DE POUSSAN

*Il est à noter que le budget du Centre Communal d'Action Sociale est un budget de fonctionnement uniquement, il ne comporte pas de section d'investissement mais uniquement une section de fonctionnement qui regroupe toutes les dépenses et recettes nécessaires à son activité courante.*

*De fait, il ne possède aucun stock de dette ni d'engagements financiers pluriannuels.*

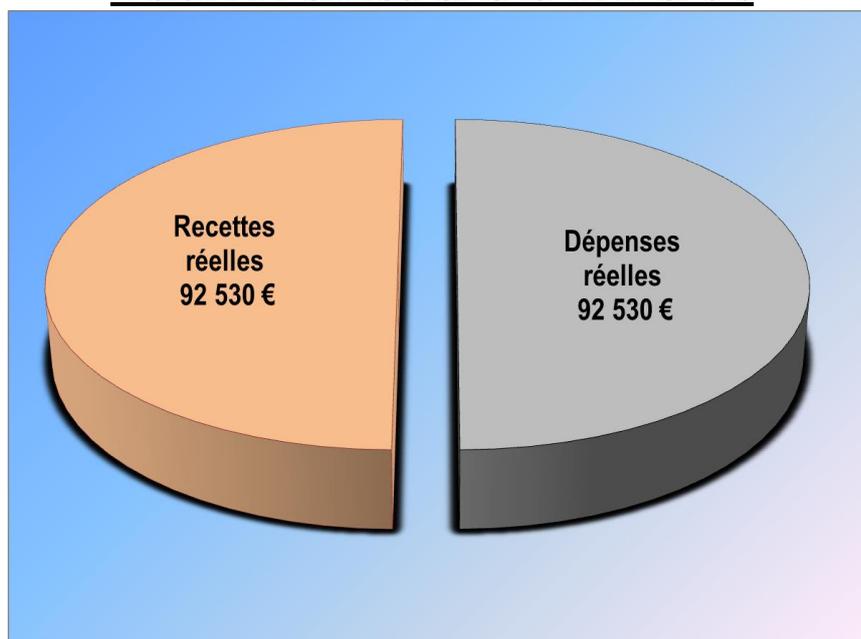
*Par ailleurs, cette section de fonctionnement ne porte que sur des opérations réelles, c'est-à-dire des flux de trésorerie générant des encaissements et décaissements, à la différence des opérations d'ordre.*

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires le 5 février dernier a été l'occasion de mettre en perspective les tendances dégagées pour le Budget Primitif 2020. Ce dernier présente un caractère résolument technique et s'inscrit dans la continuité de la dynamique engagée depuis les exercices précédents : développer une action sociale de proximité sur le territoire poussanais.

Pour 2020, le Budget principal s'équilibre globalement à hauteur de 92 530 €.

<b>Libellés</b>	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>	<b>TOTAL DU BUDGET</b>
<b>Dépenses</b>	<b>92 530,00</b>	<b>0,00</b>	<b>92 530,00</b>
<b>Recettes</b>	<b>92 530,00</b>	<b>0,00</b>	<b>92 530,00</b>

### LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES 2020



#### 1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 92 530 €

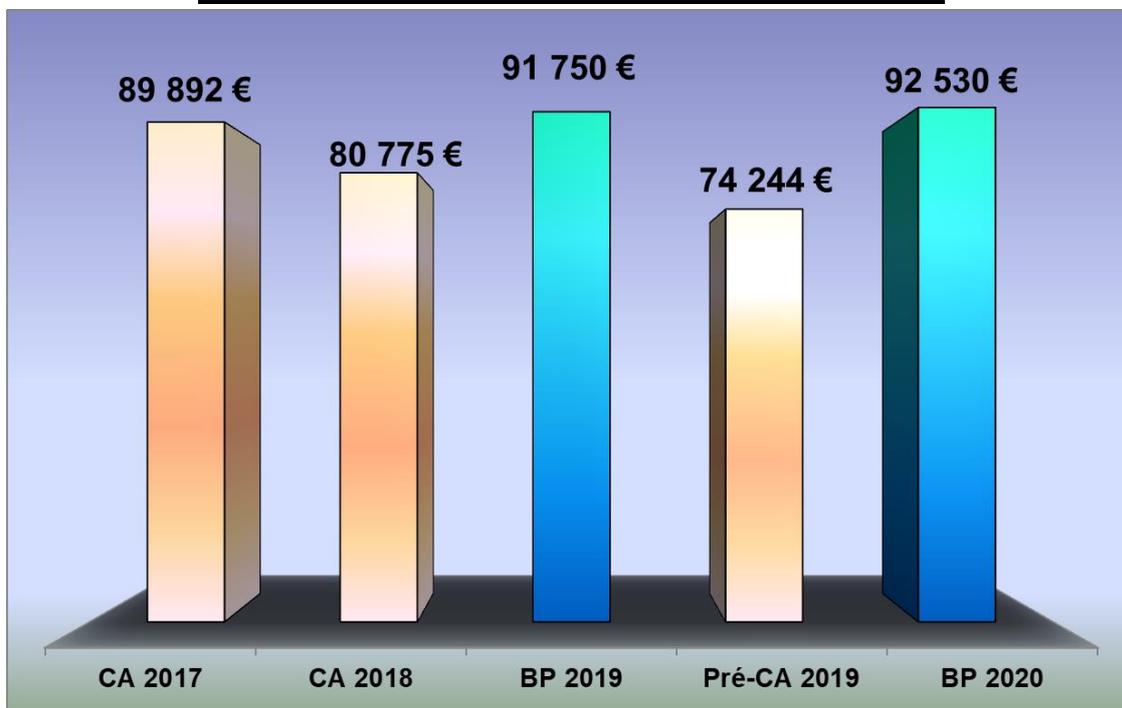
Pour l'exercice 2020, les dépenses de fonctionnement s'élèvent en volume à 92 530 €, un niveau affichant une hausse de 25% ramenées au niveau de réalisation anticipée de l'exercice 2019 (74 244 €).

Cette hausse est néanmoins à relativiser au regard du niveau de prévisions budgétaires inscrit pour l'exercice 2019 (96 698 €). En l'occurrence, cet écart tiendrait principalement de la consommation partielle sur l'exercice 2019 de crédits inscrits au titre des concours divers : en effet, des crédits

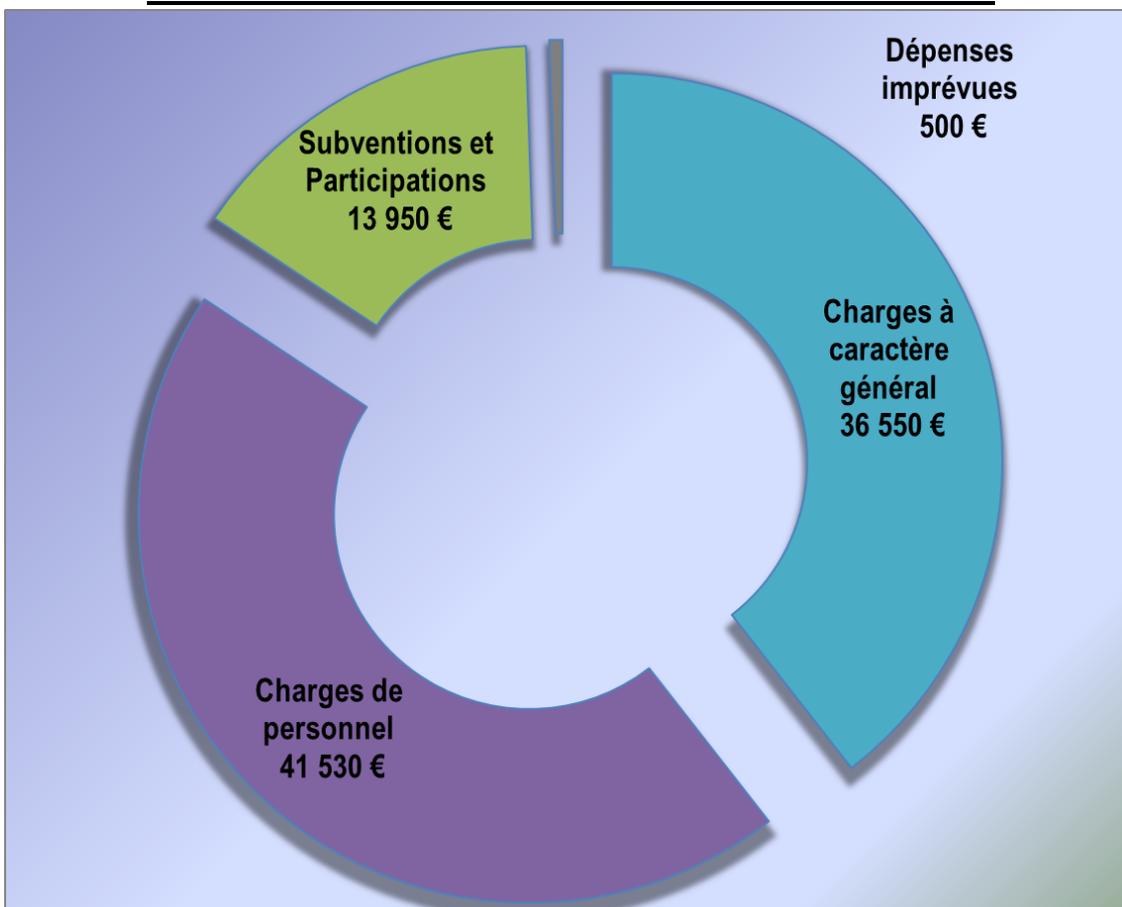
## CCAS DE POUSSAN

avaient été prévus pour la participation à la campagne de dépistage du cancer du sein des femmes de 40 à 50 ans, mais finalement cette campagne n'a porté que sur les femmes de 50 ans et plus, sans appeler à participation financière du CCAS.

### EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



### REPARTITION 2020 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



## CCAS DE POUSSAN

Ces dépenses de fonctionnement reflètent directement les principales actions mises en œuvre par le Centre Communal d'Action Sociale ;

➤ **Les charges à caractère général** estimées à 36 550 € comprendraient notamment :

- **La participation à la banque alimentaire**  
Le Centre Communal d'Action Sociale propose, en effet, une aide alimentaire sous forme de colis de denrées distribuées hebdomadairement sur la période d'octobre à mai. Les personnes intéressées s'inscrivent et deviennent bénéficiaires après étude leur situation économique et sociale.
- **L'organisation du repas des aînés**  
Le Centre Communal d'Action Sociale propose, en effet, un repas annuel aux administrés de plus de 65 ans, véritable temps fort ancré autour du renforcement du lien social.
- **L'organisation des goûters-projections cinématographiques**  
Le Centre Communal d'Action Sociale propose, en effet, des projections publiques non-commerciales suivies d'un temps d'échange autour d'un goûter.
- **La prise en charge des cartes de transports des demandeurs d'asile**  
Le Centre Communal d'Action Sociale prend en charge le rechargement des cartes de transports publics des personnes en situation de demande d'asile.

➤ **Les charges de personnel** s'élèvent à 41 530 €, sont stables et ne présentent pas d'évolution notable. Les charges de personnel correspondent en grande partie à l'une des missions centrales du Centre Communal d'Action Sociale de **proposer une écoute, une orientation et un accompagnement dans l'accès aux droits de tous**, notamment pour la constitution des dossiers de demande d'aide sociale légale.

A noter qu'à partir de l'exercice 2020, l'agent en charge de l'action sociale est directement rattaché aux effectifs du Centre Communal d'Action Sociale, et ne fait plus l'objet d'une mise à disposition de la Commune.

Budgétairement, aucun impact n'est à constater. Comptablement, cela implique un mandatement direct de la paie et non plus une refacturation du Budget principal de la Ville de Poussan vers le Budget du Centre Communal d'Action Sociale.

➤ **Les subventions et participations** sont de 13 950 € et portent notamment sur :

- **La participation au fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles (RAM)** dans le cadre de la politique de la Petite Enfance.  
Il s'agit d'une structure accompagnant les parents/employeurs dans leurs démarches administratives et les informant des aides auxquelles ils peuvent prétendre dans le cadre du recours à ce mode de garde.  
Le montant de cette participation est fixé en fonction de la population. En 2020, elle est estimée à 8 600 €.
- **La participation au dispositif de suivi santé des bénéficiaires du RSA** par une infirmière du Conseil Départemental.  
Le montant de cette participation est fixé en fonction de la population. Le montant de cette participation est fixé en fonction de la population. En 2020, elle est estimée à 1 400 €.
- **Les subventions aux associations locales caritatives**  
Le Centre Communal d'Action Sociale peut accorder des subventions de fonctionnement à des associations locales à but caritatif.

## CCAS DE POUSSAN

Au Budget Primitif 2020, quatre associations se voient accordées une subvention :

Secours Catholique	400 €
Secours Populaire	400 €
Ligue contre le Cancer	650 €
Les Amis de la Mésange	250 €

- **Le fonds pour les secours d'urgence.**

Le Centre Communal d'Action Sociale peut accorder une aide financière remboursable pour des situations d'urgence et sous certaines conditions.

➤ **Les diverses actions du Centre Communal d'Action Sociale**

- **La domiciliation postale**

Le Centre Communal d'Action Sociale intervient dans la lutte contre l'exclusion, notamment dans le domaine de la domiciliation pour les ménages dépourvus d'adresse postale.

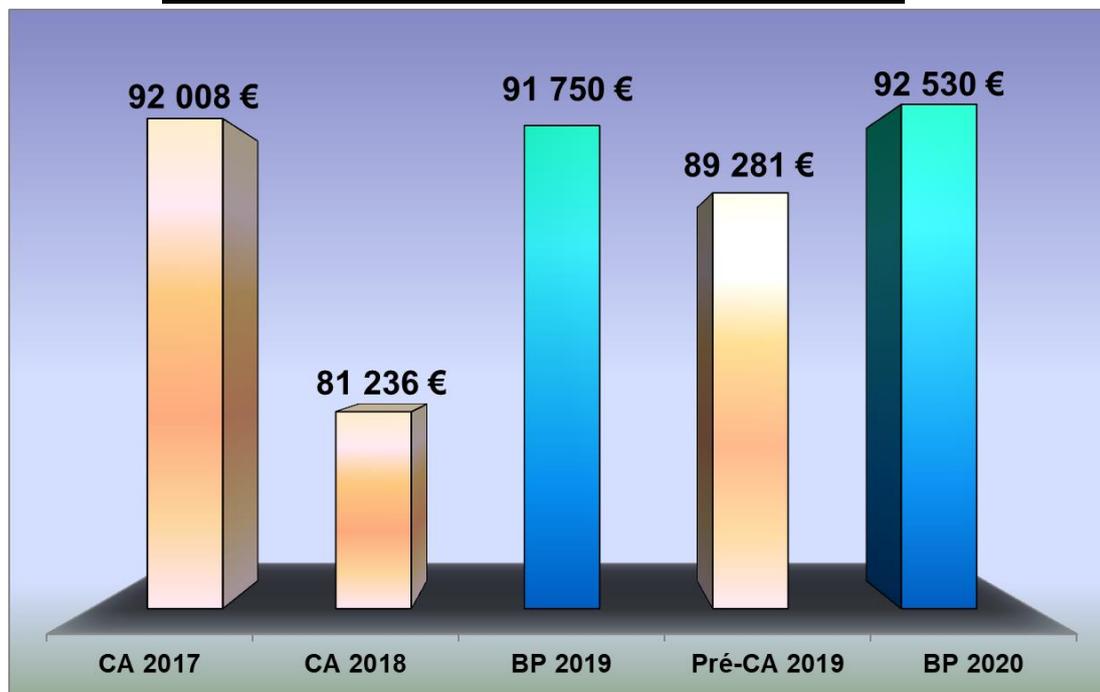
- **La tenue du registre du plan d'urgence**

Obligatoire depuis la canicule de l'année 2003, le Centre Communal d'Action Sociale tient un registre nominatif qui recense les personnes fragilisées et isolées, notamment âgées et/ou en situation de handicap, qui sont volontaires. Ce dispositif a pour objectifs d'anticiper l'arrivée d'un épisode caniculaire et de définir les actions à mettre en œuvre au niveau local afin de limiter les risques le cas échéant.

## **2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 92 530 €**

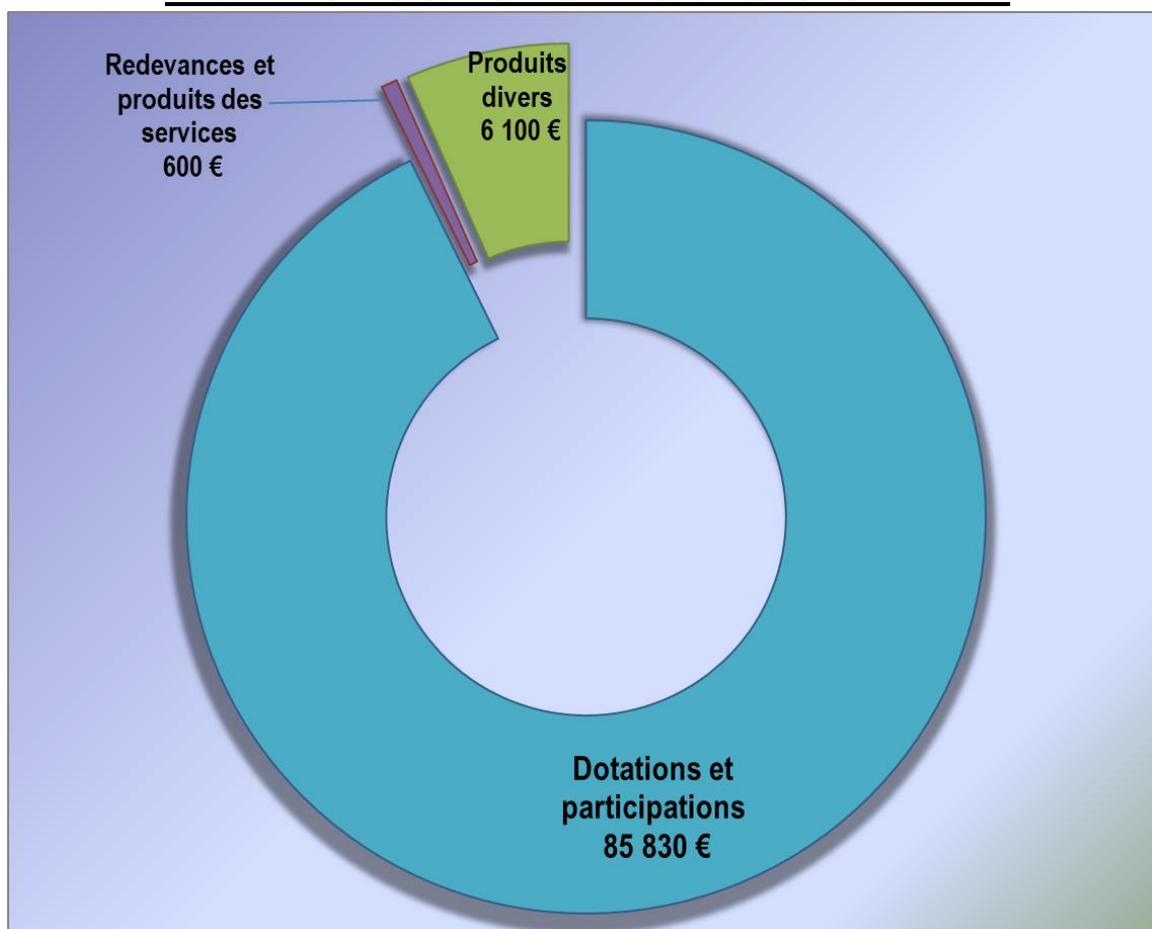
Pour l'exercice 2020, les recettes de fonctionnement s'élèvent en volume à 92 530 €, un niveau affichant une hausse de 4 % ramenées au niveau de réalisation anticipée de l'exercice 2019 (89 281 €).

### **EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**



## CCAS DE POUSSAN

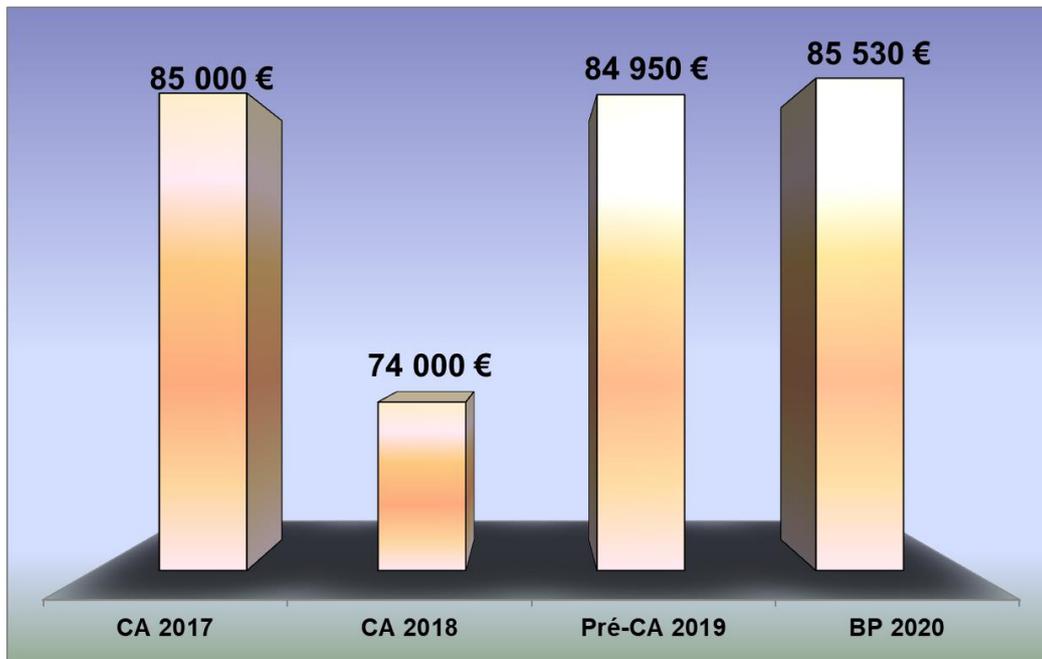
### REPARTITION 2020 DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



- **Les redevances et produits des services** s'élèvent à 600 € et sont basés sur la participation financière des participants des goûters projections cinématographiques.
- **Les dotations et participations** estimées à 85 830 € correspondent à la subvention de fonctionnement versée par la Ville de Poussan (85 530 €), et au remboursement par le Conseil Départemental des frais de constitution de dossiers d'aide sociale légale (300 €).

La principale ressource du Centre Communal d'Action Sociale repose sur la subvention de fonctionnement de la Ville de Poussan, dont il est substantiellement dépend. Cette subvention représente 92% des recettes de fonctionnement dont il dispose pour assurer son activité courante.

## CCAS DE POUSSAN



- **Les produits de gestion courante** à hauteur de 6 000 € sont exclusivement composés des revenus des immeubles, c'est-à-dire du produit des locaux mis à disposition par le Centre Communal d'Action Sociale.
- **Les produits exceptionnels** estimés à 100 € correspondent à des dons reçus au profit du Centre Communal d'Action Sociale.

\*

\*

\*